Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	20
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD, Valérie BERRÉE à Stéphanie DUMAND

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-102 – Institution et Vie Politique : Syndicat mixte du Pays de Brocéliande – rapport d'activité 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39 qui prévoit la transmission et la présentation du rapport d'activité de l'établissement public de coopération aux communes membres ;
Vu le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2025 arrêté et transmis par le Président du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande ;

Considérant que ce document présente le bilan des actions menées à l'échelle du Pays (SCoT, transition écologique, attractivité, santé) et que le Conseil municipal doit en être officiellement informé ;

Monsieur HERCOUET expose les grandes orientations et les réalisations marquantes du Syndicat Mixte pour l'année écoulée, et invite l'assemblée à en prendre acte, conformément aux dispositions légales.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110102-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Prend acte formellement de la présentation du rapport annuel d'activité 2025 du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Dit qu'il n'y a pas lieu à vote, s'agissant d'une simple communication d'information.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON